

**FICHE DE POSTE
MEDECIN SCOLAIRE**

Docteur :

PRESENTATION DU POSTE

Intitulé : Médecin de l'Education Nationale

Positionnement dans l'organisation : Médecin de secteur sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur d'académie sous la responsabilité technique du Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique

Secteur de - Z.E.P. §
- Rural §

Caractéristiques :

Effectif de G.S. :	Nombre d'élèves en LP :
Nombre de collèges :	Nombre de Lycées
Effectif des SEGPA :	Effectif des CLIS et UPI :

Statut : Titulaire § 1^{ère} classe
§ 2^{ème} classe

ARCHITECTURE DU POSTE

Mission principale : PROMOUVOIR LA SANTE DES ELEVES

Les médecins de l' Éducation Nationale sont chargés des actions de prévention individuelle et collective et de la promotion de la santé auprès de l'ensemble des élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement des 1^{er} et second degré de leur secteur dans le cadre du Projet Santé Départemental de l' Éducation Nationale défini en lien avec les Projets Régionaux de Santé

Missions secondaires :

1. Contribuer à la Santé physique et mentale des élèves en vue de leur épanouissement
2. Favoriser les apprentissages et la réussite scolaire de tous les élèves
3. Favoriser l'intégration scolaire des élèves à besoins spécifiques (handicapés, maladies à évolution longue , souffrance psychique, dyslexie ...)
4. Participer à la protection de l'enfance en danger

5. Participer à l'acquisition du savoir et des compétences qui permettront aux élèves de faire des choix éclairés et responsables en matière de santé
6. Contribuer dans leur domaine à la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels de l' Education Nationale dans une démarche de santé publique et communautaire.

Activités :

- § Activité clinique : conduire un entretien individuel ciblé, pratiquer un examen clinique, pratiquer des examens spécifiques en vue d'évaluation des compétences psychosociales, Contribuer au diagnostic, s'assurer des suites
- § Activité d'expertise médicale : donner un avis d'expert médical et d'expert en santé publique
- § Activité de conseil technique : conseiller en matière de prévention individuelle et collective (évaluer les besoins de santé, construire des programmes de santé, les évaluer).
- § Activité de formation : construire, animer des formations vers les adultes de l' Education Nationale et du réseau local.

Tâches

Selon les tâches et le contexte, le médecin peut avoir un rôle « d'expert » et/ou « de conseiller » et/ou « d'éducateur ».

Activité clinique

- § Évaluation des besoins de santé du secteur, en vue de s'adapter aux spécificités locales
- § Examens cliniques des élèves : bilan de la 6e année, examens à la demande pour problèmes de santé, difficultés scolaires, troubles du comportement, souffrance psychique, en vue de l'orientation , maltraitance, machines dangereuses
- § Participation à l'organisation logistique des « visites »
- § Liaison avec les médecins traitants, spécialistes, services sociaux à propos de la santé des enfants ayant un problème de santé (sociale, physique, psychique)
- § Prescription de consultations complémentaires et suivi personnalisé
- § Rédaction des certificats et contrats : P.A.I., conventions ...
- § Interventions en urgence individuelles ou collectives

Expertise médicale

- § Participation aux réunions des équipes éducatives, commissions CCPE/CCSD/CDES/CESC
- § Participation à l'amélioration de la qualité de l'environnement de l'élève

Conseil Technique

- § Conseil auprès des familles, des élèves, et dans le respect du secret médical auprès des enseignants, des chefs d'établissement pour les situations individuelles ou collectives (épidémie, TIAC, Méningite, événement grave...)
- § Impulsion et développement des partenariats locaux, participation active

Activité d'éducation et de Formation

- § Participation à la formation des personnels de l'éducation nationale en formation initiale et continue: PDF, CAFA, PAF, animations pédagogiques...
- § Education pour la santé : analyse des besoins, construction de programmes, évaluation

Participation aux études épidémiologiques

CONTEXTE D'EXERCICE DU POSTE

Champ des relations du poste :

- § Elèves, familles, secrétaires des Centres médico-scolaires
- § Chefs d' Etablissement, I.E.N.
- § Personnels des établissements scolaires : infirmières, assistantes sociales, personnel d'enseignement, éducateurs, ATOS, RASED, Copsy
- § Secrétaires de CCPE
- § Collègues médecins scolaires du secteur, Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique
- § Médecin traitant, hospitalier, CMP, SESSAD, PMI...
- § Travailleurs sociaux de secteur, de la justice....
- § Partenaires institutionnels : DDASS, Conseil Général, Mairie, Police, Justice...
- § Partenaires associatifs

Champ d'autonomie et de responsabilité :

- § Le Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique est responsable de la coordination des tâches accomplies par les médecins affectés au service
- § Indépendance professionnelle définie par le code de déontologie
- § Responsabilité vis-à-vis du secret médical et des dossiers médicaux
- § Responsabilité des actes pratiqués
- § Responsabilité partagée du fonctionnement des CMS

Champ de la technicité :

- § Maîtrise des outils médicaux de dépistage
- § Informatisation des données médicales (statistiques)
- § Maîtrise des techniques de communication
- § Utilisation des nouvelles technologies

Difficultés, spécificités et contraintes :

- Secret médical
- Priorités du service définies au niveau départemental (Projet Santé Départemental)
- Confidentialité des lieux de travail, équipement, installation, matériel
- Obligation de formation professionnelle
- Déplacements
- Actualisation des connaissances des textes officiels
- Rencontres, concertation et harmonisation avec les personnels du Centre (turn-over important, secrétariat à temps partiel...)

Références

- Circulaire n°2001-012 du 12 janvier 2001, orientations générales pour la politique de santé en faveur des élèves
- Circulaire n°2003-210 du 1^{er} décembre 2003, programme quinquennal de prévention et d'éducation
- Le métier de Médecin de l'Education Nationale, direction des formations ENSP 2001

